

Sujet: [Bureau S3] Réponse à votre message

De : Jacques Agnes <jacques.agnes@grenoble.snes.edu>

Date : Sat, 18 Jun 2011 13:23:33 +0200

Pour : francois.charlon@ac-grenoble.fr

Nous avons effectivement reçu votre message hier soir.

Nous avons été satisfaits de relever que le lundi de Pentecôte redevenait enfin un "jour férié" ; voilà qui devrait lever les tensions dans les quelques établissements où l'on continue d'imposer des activités ce jour-là à nos collègues sous peine de retrait d'1/30.

Le dysfonctionnement informatique est toujours possible ; c'est la raison pour laquelle il convient en amont de se donner une marge suffisante : or à chaque fois que dans un GT ou une audience nous estimons le calendrier trop serré, on nous assure à chaque fois que tout se passera bien !

Dans d'autres académies, outre le délai réglementaire de 8 jours avant la tenue des instances, l'administration se donne cette marge en remettant les documents sous leur différentes formes de 10 à 15 jours avant la date des instances.

Au delà de ces considérations sur les arguments que vous avancez, il n'en demeure pas moins que nous n'avons disposé d'un document électronique qu'à partir du vendredi 17 juin, ce qui devrait porter le début des CAPA et FPMA au **vendredi 24 juin au plus tôt**.

Cela dit nous prenons acte de votre décision de reporter le début des opérations au mardi 22. Nous n'avons pas encore arrêté notre décision, mais nous avons à cœur que le mouvement puisse se passer dans les meilleures conditions pour nos collègues comme pour vos services et que les affectations soient arrêtées le plus tôt possible.

Parmi les éléments qui sont pour nous déterminants, il y aura d'une part les problèmes que nous pourrions relever au cours de ce week-end dans l'exploitation des fichiers transmis hier, d'autre part les réponses que vous voudrez bien apporter dans la journée de lundi aux questions et observations que nous avons formulées dans la semaine et pour lesquelles nous n'avons toujours pas de réponses :

- le déroulement conjoint du mouvement de technologie (qui relève de la seule CAPA des certifiés) et des STI (qui relèvent de la FPMA certifiés-agrégés) qui au-delà de cet aspect réglementaire crée des situations complexes, voir inextricables
- le retrait ou la conservation des points TZR et EVA/APV pour les affectations en extension (toutes les disciplines ne semblent pas avoir été traitées de la même façon)
- la réintroduction d'un poste oublié dans le mouvement de technologie
- le déblocage des postes du lycée Mounier libérés dans le mouvement

Meilleures salutations
Jacques AGNES

Cette liste de discussion interne regroupe les bureaux et les secrétaires de S2 ainsi que les secrétaires et responsables de secteurs du S3. Les messages et documents diffusés sur cette liste ainsi que les réponses retournées par le bouton "Répondre à..." d'une messagerie sont reçus par chacun des inscrits de la liste.

Pour répondre en privé à un expéditeur, créer un nouveau message et y coller l'adresse de l'expéditeur recopiée depuis l'en-tête du message reçu.

message-footer.txt	Content-Type: text/plain Content-Encoding: 8bit
---------------------------	--